|  |
| --- |
|  |



CONVENTION

DE CONSULTANCE FELLOW

Abidjan, Côte d’Ivoire

Janvier 2020

##### **CONVENTION DE CONSULTANCE**

**PREAMBULE**

La présente convention de consultance qui n’est pas un contrat au sens strict du terme, représente la formalisation d’un accord entre le Projet ‘’Des Chiffres des Jeunes’’ (DCDJ) et la Fellow. Elle fixe le cadre dans lequel se déroulent les missions de la Fellow, spécifie les rôles et énonce les droits et obligations respectifs de la Fellow et du Projet ‘’Des Chiffres Des Jeunes’’ (DCDJ).

La présente convention se distingue d’un contrat de Travail, tel que prévu et visé à l’Article 13.20 de la Loi 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail.

La Fellow signataire de cette convention s’engage sur l’honneur à en respecter tous les termes.

Dans le cadre de cette convention entre les parties, il est convenu ce qui suit :

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**Le Projet Des Chiffres Des Jeunes (DCDJ)** établi à : Abidjan, Cocody ENSEA, et représenté par Marie Claude ZANDO, Chief of Party

Ci-après désigné ‘’DCDJ’’,

**D’UNE PART**

**ET**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et Prénoms : | **GAHIE DOBRE GRACE EUDOXIE** |
| Nationalité : | **Ivoirienne** |
| Né le : | **09 /06/1999** |
| A : | **TIASSALE** |
| Adresse : | **ABOBO SOGEFIYA** |
| Téléphone : | **67840989** |
| Email : | **gahiedobregraceeudoxie@gmail.com** |
| N° CNI | **C0126472040** |
| Quartier : | **CITE POLICIERE** |

Ci-après désignée la ‘‘Fellow’’,

**D’AUTRE PART**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objectif de cadrer les activités des fellows sur les sites afin de participer à l’atteinte des objectifs issus des nouvelles priorités du PEPFAR. Ces préoccupations portent sur la sensibilisation sur l’importance des données et le partage des données, le renforcement des capacités du personnel des sites, la gestion optimale des données collectées et l’utilisation des données pour la prise de décisions afin de contribuer efficacement à la modernisation de l’écosystème des données en Côte d’Ivoire.

La Fellow s’engage pendant toute la période de la Convention, à assumer et exercer les fonctions ci-dessus décrites.

**Article 2 : Durée de la Convention**

La présente convention prend effet à compter de la date effective de placement et a pour terme le 30 juin 2020.

L’engagement de la fellow est réputé ferme, irrévocable et conclu pour la période ci-dessus indiquée.

**Article 3 : Lieu d’exécution de la mission**

Les activités du fellow se dérouleront sur le site d’accueil à Abidjan et dans toute autre localité où il y a un besoin éventuel réalisation des activités du projet.

Le site est défini dans l’annexe A (site indiqué sur la même ligne que les noms et prénoms du fellow)

Le (la) Fellow est tenu de se présenter à ces endroits pour la tenue de ses activités quotidiennes.

**Article 4 : Horaires et contenu de la mission**

La fellow se conformera strictement aux horaires de travail du site d’accueil et devra être physiquement présent sur le site quinze (15) minutes avant l’heure pendant la période indiquée.

La Fellow participera à toute activité qui participe à l’amélioration de l’écosystème. Si besoin est, la Fellow pourrait participer à des activités certains jours fériés.

La Fellow sera physiquement présent à toutes les activités prévues pendant la période indiquée. Elle assistera à temps plein, et activement, tous les fellows qui seront déployés, sur les sites.

La mission de la fellow portera essentiellement sur les activités décrites dans les termes de références liés au poste à l’annexe B.

**Article 4 : Modalités d’encadrement**

Pendant toute la durée du placement, la Fellow sera encadré par :

* L’équipe de management des fellows (pour les questions administratives) ;
* Les super fellows pour la supervision quotidienne sur les sites d’accueil ;
* L’équipe de Sejen pour les questions techniques ;
* Le (la) Maître(sse) de Stage désigné(e) au sein de l’entité d’accueil, chargé(e) du suivi quotidien de ses activités.
* La Responsable du site

La fellow s’engage à accepter l’encadrement des responsables ci-dessus mentionnés.

**Article 5 : Rémunération**

La Fellow percevra une rémunération journalière plafonnée à USD 25 (Vingt Cinq Dollars États Unis) au taux moyen de transfert communiqué par le Grant manager.

Le revenu mensuel correspondra au montant journalier multiplié par le nombre de jours contractuels travaillés effectivement (présence effective sur le site d’accueil) par mois. Ce montant sera payé chaque mois, par virement bancaire au plus tard, le 08ème jour ouvrable suivant la fin du mois d’exercice sauf cas de force majeure et sera fonction de la présence effective au lieu de placement. En clair les jours d’absence ne seront pas payés.

Aucun autre avantage en numéraires ou en nature (hébergement, restauration, transport, autre) ne sera accordé à la Fellow.

**Article 6 : Protection sociale**

Pendant la durée de la présente convention, la Fellow ne bénéficiera pas d’un régime de protection sociale. Elle devra par conséquent, sur ses ressources propres, souscrire à une police d’assurance, pour se prémunir contre tout risque d’accident professionnel.

**Article 7 : Assurance responsabilité civile**

La Fellow est tenue par l’obligation de souscrire une assurance responsabilité civile dans le cadre de son stage, et fournir au Projet DCDJ, une attestation.

Article 8 : Obligation de discrétion, de réserve et de confidentialité

La Fellow s’engage par ailleurs, à faire preuve de la discrétion la plus absolue pour tout ce qui a trait à l’activité du site d’intervention et notamment aux informations dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de sa consultance et ce en tout domaine.

Il est donc strictement interdit à la Fellow d'utiliser à des fins personnelles, les informations relatives au site d’intervention et obtenues lors de l’intervention.

Pour toute communication, publication des informations à des tiers, une autorisation préalable de la Fellow et/ou du Projet DCDJ est requise.

Le devoir de réserve et de confidentialité s'applique pendant toute la durée de l’intervention y compris postérieurement.

Aucun document (quelle que soit la nature de son support) ou logiciel appartenant à la Fellow ne peut être emporté, conservé ou copié par l'étudiant. Cependant, cette règle ne s'applique pas en cas d'accord de ladite entité.

**Article 9 : Discipline**

Pendant toute la durée de l’intervention, la discipline et le respect du règlement intérieur du site d’accueil s’imposent à la Fellow. Cette obligation s’étend au respect des horaires, des normes d'hygiène et de sécurité applicables au sein de l’établissement d’accueil de la fellow. En conséquence, dans le cadre de l’exécution de cette convention, la Fellow devra se conformer à cette obligation.

**Article 10 : Absence, suspension, résiliation de l’intervention**

Au cours de la période de consultance, la Fellow peut bénéficier de congés, à condition que la durée minimale de l’intervention ait été respectée. Le Projet DCDJ est averti par la Fellow dans les cas suivants :

* Maladie de la Fellow ;
* Absence injustifiée ;
* Maternité, etc.

En cas d'absence, la Fellow devra solliciter et obtenir une autorisation préalable de la Responsable des fellows (Data and Fellows Manager) du Projet DCDJ.

En cas d’absence due à un cas de force majeure et notamment la maladie, la demande d’autorisation d’absence devra être accompagnée d’une notification ou confirmation de la Responsable des fellows et des Données du Projet DCDJ.

Le Projet DCDJ se réserve le droit de mettre fin aux activités de la Fellow si ce dernier ne répond pas ou ne répond plus aux besoins de l’organisation.

DCDJ a aussi la faculté de mettre fin à la consultance de la Fellow en cas de manquement disciplinaire grave, de non-respect des prescriptions du règlement intérieur, notamment en matière d’hygiène et de sécurité, dans le respect des termes de l'article 9 de la présente convention. La présente convention entre le Projet DCDJ et la Fellow pourrait ainsi être rompue.

**Article 11 : Modalités de validation, d’évaluation et d’attestation de fin de consultance**

La présente convention prévoit les conditions de validation, d’évaluation mensuelle et de délivrance d’une attestation de fin de consultance.

Chaque semaine, une évaluation sur la qualité de l’intervention du (de la) Fellow sera effectuée, selon les critères suivants :

* **Assiduité, ponctualité** et autonomie
* Qualité de l’intervention sur le site d’accueil de la fellow (délai d’exécution des taches, suivi des activités du projet issu de l’état des lieux, livrables…)
* Honnêteté et intégrité

**Article 12 : Droit applicable et tribunaux compétents**

Les parties s’engagent à discuter de toute difficulté d’interprétation à donner à une clause de cette convention et d’exécution de l’activité. Elles s’engagent à trouver une solution à l’amiable, à ces difficultés.

Tout litige relatif à la présente convention est exclusivement régi par le droit ivoirien. Il sera donc soumis à la compétence des juridictions nationales ivoiriennes.

La présente convention est faite en trois (03) exemplaires.

Fait à Abidjan, le 14 janvier 2020.

**Le (la) Fellow Pour le Projet DCDJ**

Mlle Gahié Dobré Grâce Eudoxie Mme Marie-Claude ZANDO

Signature pour accord  Signature pour accord

Lu et approuvé Lu et approuvé

**ANNEXE A** : **TABLEAU DE PLACEMENT SUR CERTAINS SITES PRIORITAIRES DU PEPFA**

**ANNEXE B:**

**TERMES DE REFERENCE INTERVENTION DES FELLOWS SUR CERTAINS SITES PRIORITAIRES DU PEPFAR**

**Lieu du poste :**

Ce poste sera basé à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

**Contexte du poste :**

Les FELLOWS du projet « Des Chiffes et des Jeunes » (DCDJ) ont pour mission d’apporter une assistance technique en data science ou en gestion des données sur environ vingt (20) sites prioritaires (formations sanitaires publiques et support à la communauté environnante) supportés par le PEPFAR et sélectionnés pour recevoir l’appui des Fellows. Ils auront pour mission principale d’identifier les besoins de ces différents sites pour l’atteinte des objectifs suivants à travers de meilleures données et l’utilisation d’informations :

* Améliorer le partage de l'information entre les établissements de santé publique et les communautés respectives ;
* Renforcer la capacité du personnel de l'établissement et de la communauté à améliorer la qualité des données et à les utiliser, notamment en partageant les données pour s'assurer que chaque patient est relié aux services appropriés.

**Tâches et responsabilités principales :**

Sous la supervision des équipes de DCDJ, SEJEN, du Ministère de la Santé et de l’Hygiène Public (MSHP) et du programme DCLI en partenariat avec le PEPFAR et le MCC, y compris les partenaires de mise en œuvre (PMO) du PEPFAR, les Fellows fourniront un appui technique et consultatif conçu pour atteindre les objectifs précédents. Ces objectifs seront atteints selon une méthode de gestion adaptative, et chaque placement débutera par une évaluation du site par le Fellow pour déterminer les besoins de ce site communautaire. Etant entendu que chaque site a des besoins et problèmes spécifiques, le Fellow utilisera alors un ensemble d’outils (listés dans les taches précédents) dans le but d’améliorer les objectifs de partage d’information et de renforcement de capacités des sites.

A la suite de l’évaluation du site, et dépendamment des besoins identifiés, une combinaison des activités (dans les trois domaines présentés ci-après) sera utilisée. Les Fellows devront mettre à jour leur plan de travail pour présenter quels résultats ils poursuivront et quels outils et approches ils utiliseront pour le site :

1. **Sensibilisation et *Renforcement des capacités* des structures sanitaires et communautés**

* Renforcement des capacités du personnel dans l’utilisation et la manipulation des données (nettoyage, agrégation, visualisation, transmission, bases et outils de données)
  + “Le renforcement de capacité” pourra prendre la forme de formation, de support aux techniques de données, d’actions directes sur les données, des formations sur la visualisation, de préparation de rapports et autres méthodes.
  + “Le personnel” pourra inclure les médecins, infirmières, soignants, travailleurs communautaires, gestionnaires de données, assistants de données, et autres travailleurs non spécifiés
  + “Les outils” pourront inclure des outils numériques ou hors lignes, la création et le nettoyage de bases de données, la création de sites web, etc.
* Contribution à la demande et à l’utilisation des données par l’amélioration des outils et la contribution de données aux ONG et aux bases de données de PEPFAR.
* Gestion des données
* Evaluer les opportunités d’amélioration de la gestion de données, notamment comment les données sont-elles collectées ? Comment elles sont stockées ?
* Créer ou supporter l’utilisation uniforme des meilleurs pratiques entre chaque centre sanitaire, les ONG et l’interface clinique-communauté.
* Mettre en place des outils qui supportent et encouragent le partage des données entre les communautés et les cliniques.
* Développer et mettre en œuvre des outils/stratégies pour répondre aux besoins liés au système de gestion des données.
* Offrir le support nécessaire pour la validation des données et la production des rapports de synthèse.

1. ***Utilisation des données pour la prise de décisions***

Mise en place des outils pour la prise de décision informée par des données de qualité (par exemple, création d’un Dashboard) spécialement concernant :

* + La rétention des PVVIH sous traitement ARV incluant la recherche des patients perdus de vue ;
  + L’amélioration et le renforcement (par l’intermédiaire d’information et des données) du lien entre centre sanitaires publiques et les PVVIH sous traitement ARV ainsi que le lien Clinique Communautaire

1. ***Engagement avec les communautés***

Engagement pour prendre en compte les problèmes des populations et créer une plateforme pour échange entre les décideurs et les communautés autour des thèmes prioritaires de PEPFAR.

* Les Fellows seront formes aux méthodologies d’Accountability Fab, une organisation spécialisée dans l’engagement communautaire. Ils seront en charge de la collecte et l’analyse de données venant du citoyen help desk.
* Remonter des idées locales qui pourraient améliorer la performance du site dans les districts prioritaires du PEPFAR sur :
  + Rétention des PVVIH sous ARV ;
  + Lutte contre la stigmatisation, la discrimination et le paiement de frais par les PVVIH

***Autres***

* Participer à la sensibilisation et à l’utilisation de la plateforme de l’inventaire des jeux de données ;
* Participer aux ateliers et susciter des projets, s'assurer de la faisabilité et produire leur plan de développement,
* Participer aux activités de volontariat/Bénévolat de la communauté des Fellows ;

**Les Fellows ne seront pas en charge de :**

* Remplacer le gestionnaire ou responsable de gestion de données au niveau de son site d’intervention ;
* Procéder directement la collecte des données ;
* Être détenteur des données cliniques ou communautaires des sites d’interventions ;
* Partager les données d’un site d’intervention à qui que ce soit (personnel ou autres).

**PROFIL DU POSTE FELLOW COHORTE 3**

Pour mener à bien ce travail, il est nécessaire d'être en mesure de s'acquitter de chacune des fonctions et responsabilités essentielles de façon satisfaisante. Les qualifications répertoriées ci-dessous sont représentatives des connaissances, compétences et/ou aptitudes nécessaires pour remplir les fonctions principales :

* Avoir fait partie de la cohorte 3 de fellows du projet DCDJ et avoir terminé la formation de deux (02) mois en science de données.
* Avoir une bonne moyenne à l’issue de la formation.
* Au moins un niveau de BAC +2 / +4 en science des données, suivi-évaluation, statistiques, Informatique, Economie, Sociologie, Gestion de projets de développement ou tout autre domaine connexe ;
* Savoir s’exprimer en Français et avoir des connaissances en Anglais ;
* Expérience avérée de travail dans une équipe de supervision de la gestion de projet ou dans le domaine de la formation ;
* Capacité à travailler avec de multiples parties prenantes ;
* Expertise technique en systèmes d'information, technologies de l'information, coaching d’équipe, team building ;
* Connaissance et/ou expérience de travail dans le secteur de la Santé et surtout dans le domaine de lutte contre le VIH/SIDA ;
* Aptitudes avérées en communication écrite et verbale et solides compétences en négociation, gestion de conflits et création de consensus ;
* Bonne capacité à observer les délais et engagement dans la recherche de la performance ;
* Une expérience professionnelle avec les organisations Internationales serait un atout ;
* Respect de la confidentialité des données.